Novembre 2011
N°372
VERSION INTEGRALE

Villejust Informations

Edito ...

Cérémonie du souvenir du 11 novembre 1918

Le Conseil Municipal a rendu hommage aux morts pour la Patrie et la liberté lors des guerres du passé et du présent le **vendredi 11 novembre 2011.**

La population et les anciens combattants, conviés à participer à la 93è cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918, qui a eu lieu au Monument aux Morts, place de l'Eglise se sont rassemblés **à 11h00 devant la mairie.** Elle s'est déroulée en présence de plusieurs autorités civiles et militaires. La population a répondu présent en s'associant à ce devoir de mémoire.

Pour cette occasion, des élèves de CM2 de l'école Jeanne Chanson ont également chanté « La Marseillaise » en entier. Ce chant commémoratif a été divinement interprété sous la direction de leurs enseignantes, et leur professeur de musique, madame MACQUIN, et très apprécié comme en ont témoigné les nombreux applaudissements très chaleureux de la population présente.

A l'issue de la commémoration, un vin d'honneur a été servi, en mairie, à la population.

Dans ce numéro

Infos administratives	2&3
Cadre de vie	4&5
Associations	5 à 7
Infos pratiques	6 à 8

Informations administratives

Colis de Noël des anciens 2011

Les personnes âgées de 65 ans et plus déjà inscrites pourront venir retirer en mairie leur colis de Noël à partir du **Vendredi 2 décembre 2011** aux heures d'ouvertures de la Mairie.
Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, leur colis leur sera porté à domicile le **Samedi 17 décembre 2011 après-midi.**

Atelier Remue-Méninge

L'atelier Mémoire n'ayant plus lieu cette année, Le CCAS propose un **nouvel atelier sur le même thème: « Remue-méninge ».** Si vous avez 60 ans et plus, une invitation vous a été envoyée pour vous convier à participer à une **réunion d'informations.**

Vendredi 16 décembre 2011 de 14h30 à 16h00
Espace Communal des Coudrayes à Fretay.

Cette réunion présentera **un programme efficace et divertissant pour améliorer sa mémoire**. Il a pour objectifs d'entraîner ses fonctions cérébrales, d'apprendre à apprendre, de redécouvrir ses ressources et de découvrir l'autre à travers une large variété d'exercices attractifs et motivants sollicitant le cerveau dans la globalité de ses fonctions.

Galette des Rois des Anciens 2012

La **Galette des Rois des Anciens** aura lieu le

7 janvier 2012 À 15h00 à la Salle des Deux Lacs

Les personnes âgées de 60 ans et plus inscrites sur les listes électorales, recevront une invitation.

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes, merci de vous faire connaître en mairie.

Permanence cantonale

Une permanence sera assurée en Mairie, salle du Conseil, par M. **Dominique FONTENAILLE**, Conseiller général du canton de Villebon,

Le mardi 13 décembre 2011 à 18h00.

Fermeture des services

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les services administratifs et techniques de la mairie seront fermés

les samedis 10, 24 et 31 décembre 2011 et
les lundis 26 décembre 2011
et **2 janvier 2012 au matin**

Nouvelle rubrique sur site Internet : Mise en relation des administrés

Vous pratiquez le jogging? Pour ne pas courir seul(e), la mairie vous propose de passer une annonce sur le site Internet pour vous mettre en relation avec un partenaire. Merci d'envoyer votre annonce à l'adresse suivante:

service-communication@mairie-villejust.fr

Informations administratives

Accident corporel causé par un tiers

Victime d'un accident de la circulation, d'une erreur thérapeutique, de morsures par un animal, d'un accident causé par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleur d'un balcon, d'une tuile ou d'une branche d'arbre…), d'une chute sur la voirie, de coups et blessures volontaires…

Prévenez l'assurance maladie si vous êtes victime d'un accident causé par un tiers.

Que faire?

La victime doit avoir le réflexe de **le déclarer à l'Assurance Maladie, sous 15 jours**, et de prévenir les professionnels de santé ou les hôpitaux consultés pour les soins éventuels. Ils ont également **l'obligation de le déclarer** (Décret N°2004-1076 du 12 octobre 2004).

Pourquoi?

L'Assurance Maladie pourra alors récupérer, auprès de la compagnie d'assurance de la personne responsable, ou auprès du responsable lui-même s'il n'a pas d'assurance, les frais engagés pour les soins de la victime. Ainsi, ces dépenses ne sont pas supportées par la collectivité.

Comment déclarer l'accident?

- En ligne: www.ameli.fr
- Par courriel à partir du compte ameli sur www.ameli.fr
- Par courrier: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Département Juridique et Social – Service recours contre Tiers
Boulevard François Mitterrand
91039 EVRY Cedex
- Par téléphone au 36 46

Grippe saisonnière

La vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger contre la **grippe saisonnière**.

Tous les hivers, l'épidémie de grippe frappe des milliers de personnes en France. Elle est dangereuse pour les plus fragiles.

C'est pourquoi **l'Assurance Maladie prend en charge la vaccination pour les plus de 65 ans et les patients atteints de certaines maladies chroniques.**

Vous pouvez vous faire vacciner jusqu'au **31 janvier 2012**.

Le Saviez-vous?

Vous avez déjà été vacciné dans le cadre d'une précédente campagne de l'Assurance Maladie?

Allez directement chez votre pharmacien qui vous remettra gratuitement le vaccin sur présentation de la prise en charge adressée par l'Assurance Maladie.

Rendez-vous ensuite chez votre infirmier pour vous faire vacciner.

C'est la première fois que vous recevez la prise en charge de votre caisse d'Assurance Maladie?

Consultez votre médecin traitant, muni de ce document. S'il le juge nécessaire, il vous prescrira le vaccin remis ensuite gratuitement par votre pharmacien.

La vaccination est faite par votre médecin ou par un infirmier (sur prescription).

Les génériques

L'assurance Maladie relance cette année sa campagne sur les médicaments génériques :

Qu'attendez-vous pour vous mettre aux génériques !

- Tout aussi efficaces
- 30% moins chers que les médicaments de marque (sur l'ensemble des génériques en moyenne)

En pratique :

Vous acceptez les génériques: Ils sont remboursés directement à votre pharmacien.
Vous refusez les génériques: Vous payez vos médicaments et vous vous faites rembourser par l'Assurance Maladie.
Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à votre pharmacien.

Cadre de vie

Collecte de végétaux en période hivernale
A partir de décembre : passage tous les 15 jours

Dates à retenir: les mardis 13 et 27 décembre 2011 et les mardis 10 et 24 janvier 2012.

Balayage communal de Villejust

Le balayage mécanisé aura lieu les 13 et 14 décembre 2011 sur toute la commune de Villejust.

Collecte des seringues usagées

Par décret, l'Etat impose de nouvelles règles de collecte pour les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) afin de prévenir tout risque sanitaire associé à la manipulation de ces déchets coupants.

Depuis le 1er novembre 2011, les DASRI, à **savoir les déchets piquants ou coupants, sont à déposer, gratuitement, dans les pharmacies ou les laboratoires de biologie médicale.**

La liste des officines concernées par cette obligation de collecte est fixée par le Préfet de région et est consultable sur le site :

www.rudologia.fr/dasri/points-de-collecte.php

Les **patients en auto-traitement** devront récupérer, auprès des pharmacies ou des laboratoires de biologie, des **collecteurs individuels** standards.

Les pharmacies désignées dans la liste établie qui refuseront de collecter ou de mettre à disposition les boîtes de collecte des DASRI à disposition des clients seront passibles d'amendes.

Période hivernale: collecte des déchets

Trop de neige = pas de collecte :
soyez informés en temps réel

Comme pendant l'hiver 2010-2011, **le SIOM peut être amené, en cas de neige, à suspendre le service de collecte des déchets** (suspension souvent imposée par arrêté préfectoral) pour des raisons évidentes de sécurité.

Afin de permettre aux habitants et aux gardiens d'immeuble de mieux s'adapter à ce cas de figure, le SIOM lance un **nouveau service d'information** auprès des personnes qui se seront inscrites : **envoyer, en temps réel, des messages informant de l'arrêt de la collecte par sms ou par courriel.**

Ce service est proposé exclusivement en hiver aux personnes qui auront communiqué au SIOM leur numéro de téléphone portable ou leur adresse mél.

Alors, n'hésitez pas, inscrivez-vous en précisant si vous êtes un particulier ou un gardien d'immeuble sur **contact@siom.fr**

ou en téléphonant au **01 64 53 30 00.**

Etrennes: attention aux usurpateurs

ETRENNES : Soyez vigilants face aux usurpateurs qui vendent des calendriers au nom du SIOM!

AUCUN AGENT DU SIOM NE PASSE POUR VOUS VENDRE DES CALENDRIERS !

Les chauffeurs et équipiers de collecte, salariés de l'entreprise Véolia (prestataire pour le compte du SIOM) peuvent vous solliciter. Pour information, Véolia interdit la pratique des étrennes à ses salariés qui ne possèdent d'ailleurs pas de carte professionnelle, mais cette démarche traditionnelle est souvent faite à titre privé.

Aussi, soyez vigilants face aux "faux" équipiers de collecte qui ne sont que des usurpateurs.

Le démarchage a déjà commencé et nous vous recommandons de ne pas tenir compte des cartes professionnelles qu'ils vous présentent : il s'agit probablement de **FAUX documents**.

Tout personnel qui se présenterait pour des étrennes de fin d'année, doit être en mesure de vous présenter un justificatif récent (2011) d'appartenance à OTUS-Véolia (bulletin de salaire ou attestation de l'employeur). Le caractère non obligatoire de ces étrennes doit vous être précisé.

Cadre de vie

Animaux errants

L'information parue dans le dernier Villejust Informations concernant les animaux errants, chiens et chats, avait un but informatif et préventif.

Nous vous recommandons donc, en prévention,
d'identifier vos chiens et chats par tatouage ou puce électronique.

Cette procédure, de tatouage ou puçage, permet à votre animal d'être suivi tout au long de sa vie, il s'agit de la carte d'identité de votre animal.

Elle sert à :
- Une meilleure protection sanitaire.
- Retrouver son animal plus facilement lorsqu'il est perdu.
- Protéger son animal du vol.
- Le préserver d'un passage en fourrière puisqu'il sera identifiable, vous pourrez donc être contacté.

Associations, loisirs, culture

TELETHON inter-associations

Notez dans vos agendas les dates du 02 et 03 décembre prochain pour le 2è TELETHON INTER-ASSOCIATIONS de notre commune.

Le vendredi 02 décembre 2011 à l'espace communal des Coudrayes pour une représentation de l'atelier théatre de "la princesse et le plombier"

Le samedi 03 décembre 2011 pour de nombreuses activités dans la journée, course à pieds enfants et/ou adultes, belote, atelier lecture, atelier bracelets brésiliens, ateliers scoubidous et réservez votre soirée pour une soirée très musicale. Sur place, buvette, boutique TELETHON, etc....

TÉLÉTHON

Toute la recette des 2 journées sera reversée à l'AFM TELETHON.

Contact et renseignements : Mme AFONSO Corinne 06-08-15-51-87

AFM Téléthon
2 ET 3 DÉCEMBRE 2011

Associations, loisirs, culture

Regards en arrière

L'exposition « La vie associative et les fêtes d'antan à Villejust » revient.

Nous avons le plaisir de vous présenter notre exposition, pour la deuxième fois, à l'occasion du Téléthon.

De nombreuses personnes nous ayant fait part de leur déception de n'avoir pu assister à la 1ère exposition aux Coudrayes, nous leur proposons de venir voir - ou revoir - ces photos et documents émouvants :

le Samedi 3 décembre 2011
au Complexe sportif de la Poupardière
de 14h00 à 20h00.
Pour Regards en arrière,

Thierry ETIENNE

Randonnées pédestres 2011/2012

Voici le calendrier des randonnées pédestres :

Lundi 5 décembre	**St Maurice Montcouronne**	**avec Hélène**
Lundi 12 décembre	**Marcoussis**	**avec Nadine**
Lundi 9 Janvier	**Montlhéry**	**avec Michèle**
Lundi 16 janvier	**Villebon**	**avec Nadine**
Lundi 23 janvier	**Le Marais**	**avec Nadine**
Lundi 30 janvier	**Le Viaduc des Fauvettes**	**avec Michèle**

Départ : Mairie de Nozay tous les lundis à 13h45

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Michèle Joubin: 06 62 53 84 34 ou Nadine Blavet: 06 74 41 70 41**
D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous.
Aller visiter le site www.randulis.com
Claudine LEGGIERI Association Gymnastique Volontaire

Informations pratiques

Covoiturage

La Mairie étudie la possibilité de mettre en relation les villejustiens afin de développer le co-voiturage.
Le co-voiturage a plusieurs avantages : il réduit le trafic routier, les coûts de transport et par la même occasion, la pollution de l'air. De plus, il favorise les relations sociales en permettant de se rencontrer.

Si cette proposition vous intéresse, merci de remettre le coupon ci-contre en Mairie à l'attention de Melle DELPIERRE avant le 16 décembre 2011
Plus d'informations : - 01 69 31 74 47

Associations, loisirs, culture

Concert - ASV de Villebon

Informations pratiques

Coupon co-voiturage

NOM ET PRENOM : ..... N° TEL : .....
Vous êtes intéressé par le co-voiturage à titre : ☐ Personnel ☐ Professionnel
Quel est le lieu de votre point de départ ? .....
Et votre point d'arrivée ? .....
Pour le départ : Quel serait l'horaire de départ au plus tôt? ..... et au plus tard ? .....
Pour le retour : Quel serait l'horaire de départ au plus tôt? ..... et au plus tard ? .....
Combien de fois par semaine utiliseriez- vous le co-voiturage ? .....
Dans quel bourg de Villejust habitez - vous ? .....

Informations pratiques

Associations

Pour la parution du n°373, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le 30 novembre 2011.

Ramassage des encombrants

Vendredi 9 décembre 2011

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :
www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux	**01.69.31.74.40**
Affaires générales – Etat civil	**01.69.31.74.43**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00
	de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	**01.69.31.74.42**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00
	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Attention, fermeture le mercredi	
Urbanisme	**01.69.31.74.46**
Ouvert le lundi, Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur **rendez-vous uniquement le matin** les lundis, mardis, et jeudis	
Service technique	**01.69.31.74.46**
Fax	**01.60.14.65.82**
Email :	**contact@mairie-villejust.fr**

A votre écoute : le maire, les adjoints et leurs délégations

Serge PLUMERAND	**Disponibilités du Maire sur RV : les lundis, mardis et vendredis.**
Henri COGNEVILLE	1er Adjoint – Développement économique, Intercommunalité, Transports
Sylvie ARMAND – BARBAZA	2è Adjointe – Finances, Affaires scolaires
Michel LECOEUR	3è Adjoint – Travaux, Voirie
Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND	4è Adjointe – Jeunesse, Centre de Loisirs
Sauveur CONCORDIA	5è Adjoint – Environnement, Espaces Verts

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Liliane GASPARIK –DGS – Secrétaire de cabinet– 01 69 31 74 41
Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr